

Les doubles de l'ASPTT Orléans

27 & 28 juin 2026

Règlement complémentaire

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions de
la FFBaD

Autorisation

Art. 01 Le tournoi est autorisé par la Ligue Centre Val de Loire de Badminton et par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sous le numéro **BadNet** :

Règlement

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD et du présent règlement particulier, sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

Art. 03 Toute participation au présent tournoi implique l'adoption de tous les articles du règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas ce règlement.

Art. 04 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession d'une licence compétition valide le jour du tirage au sort (15/06/2026).

Art. 05 Le Juge-Arbitre de la compétition est Franck DE BEJA. Ses décisions sont sans appel.

Art. 06 Le GEO de la compétition est Erwann HUBERT

Types de participants

Art. 07 Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors et vétérans licenciés FFBaD, classés de NC à N3. Les jeunes sont autorisés à partir de Minimes, sous réserve d'autorisation légale.

Art. 08 Mineurs

En respect du RGC :

« 2.15. Mineurs

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. »

Tableaux

Art. 09 Le tournoi se déroulera sous forme de Top dans les tableaux DH, DD et DM, avec poules puis élimination directe dans la mesure du possible.

Art. 10 Il est possible de s'inscrire dans deux tableaux : DH ou DD le samedi et DM le dimanche.

Art. 11 La répartition des joueurs et les têtes de série seront établies selon le CPPH à la date du 5/06/2026.

Art. 12 Le Juge-Arbitre et le comité d'organisation se réservent le droit de limiter les inscriptions.

Art. 13 Les inscriptions en recherche de partenaire sont autorisées sans garantie d'attribution de partenaire.

Art. 14 Les poules de 4 seront privilégiées. Deux sortants par poule sont prévus sauf poule unique.

Art. 15 Le comité d'organisation peut regrouper des tableaux ou modifier le mode d'élimination si nécessaire.

Art. 16 Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser certaines paires dont l'écart de CPPH serait jugé inadapté.

Inscriptions

Art. 17 La date limite d'inscription est fixée au 12 juin 2026 à 23h59. Le tirage au sort aura lieu le

15 juin 2026.

Art. 18 La date de prise en compte du cpph est le : *05 juin 2026*

Art. 19 Chaque série est limitée à 24 participants. En cas de dépassement, une liste d'attente est établie selon la date de finalisation (paiement) du dernier inscrit sera prise en compte.

Art. 20 Les droits d'engagement sont fixés à 16 € pour un tableau et 21 € pour deux tableaux.

Art. 21 Les inscriptions et paiements se font exclusivement via BadNet.

Art. 22 Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Art. 23 Le nombre total de joueurs est limité à 190.

Forfaits

Art. 24 Tout désistement non signalé avant la clôture des inscriptions entraînera la perte des droits d'engagement et des sanctions fédérales.

Art. 25 En cas de forfait avant le début d'un tableau, un joueur ou une paire de l'éventuelle liste d'attente pourra être repêché.

Art. 26 Un joueur dont le partenaire est forfait doit rapidement signaler ses intentions :

- a) se retirer,
- b) proposer un nouveau partenaire,
- c) accepter ou non un partenaire proposé par l'organisation

Déroulement de la compétition

Art. 27 Tout joueur absent plus de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Art. 28 Les horaires sont indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment par le Juge-Arbitre.

Art. 29 L'aire de jeu est réservée aux joueurs, conseillers, organisateurs et officiels.

Art. 30 Les joueurs entrent sur le terrain uniquement lors de l'annonce de leur match.

Art. 31 Aucune sortie de terrain n'est autorisée pendant les matchs sans l'accord du JA.

Art. 32 Les matchs seront auto-arbitrés, avec possibilité de faire appel au Juge-Arbitre.

Art. 33 Les matchs sont joués selon les règles en vigueur de la FFBaD.

Art. 34 Une tenue réglementaire est exigée.

Art. 35 Les horaires sont indicatifs. Après le pointage et jusqu'à la fin du tableau il est interdit de quitter le gymnase sans l'accord du JA.

Art. 36 Les scores doivent être saisis sur la tablette à la table de marque.

Art. 37 Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes.

Art. 38 Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation comprenant un éventuel test des volants avant le début du match.

Volants

Art. 39 Les volants sont à la charge des joueurs à parts égales. Le volant officiel est le RSL Grade 3.

Art. 40 Tout volant touchant les équipements mobiles est faute en jeu et LET au service.